

Commune de
TROISSEREUX

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
28 JUIN 2013

3

PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	2
A - Le PADD, aspects généraux	2
B - Contenu du document	2
PREAMBULE - BILAN DU DIAGNOSTIC	4
CHAPITRE UNIQUE - ORIENTATIONS DU PADD	9
A - Contexte territorial et dynamique communale	9
B - Développement et renouvellement urbains	10
C - Développement économique	12
D - Paysage et patrimoine naturel	14
E - Gestion des risques et des nuisances	15
Carte de synthèse des orientations du PADD	16

INTRODUCTION

A - Le PADD - Aspects généraux

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) promulguée le 13 décembre 2000, et de la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02 juillet 2003.

Ces lois restructurent profondément l'élaboration des documents d'urbanisme au nombre desquels figure le Plan Local d'Urbanisme. Le PLU, qui se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols), doit désormais comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document présentant le projet communal pour les années à venir.

Comme le rappellent les dispositions de l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme « les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune ».

En outre, il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux définis à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

- l'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels, en respectant les objectifs du développement durable,
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,
- la protection de l'environnement et la prévention des risques naturels et technologiques.

C'est dans ce cadre que la Commune a engagé une réflexion, d'une part, sur la définition des espaces consacrés notamment à l'habitat, aux équipements publics et aux activités économiques, et, d'autre part, sur la planification d'un développement communal reposant sur une gestion rationnelle et harmonieuse de l'espace.

Le diagnostic a permis de faire ressortir les enjeux principaux du territoire communal, et a conduit aux orientations exposées ci-après.

B - Contenu du document

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) concerne le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Troissereux, qui couvre entièrement le territoire communal.

Il constitue un élément du dossier de PLU, qui comprend en outre :

- un rapport de présentation,
- des orientations d'aménagement,
- un règlement écrit et un règlement graphique,
- des annexes techniques.

Le PADD définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ne sont pas directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Le PADD constitue la « clef de voûte » du Plan Local d'Urbanisme ; les éléments du PLU qui ont une valeur juridique doivent être compatibles avec le PADD.

A l'issue du diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PLU et conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, les élus se sont réunis afin de débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les orientations générales retenues visent à respecter les spécificités du territoire communal, au service d'un développement cohérent.

Les orientations du PADD de Troissereux se déclinent en 5 thèmes :

- ↳ contexte territorial et dynamique communale,
- ↳ développement et renouvellement urbains,
- ↳ développement économique,
- ↳ paysage et patrimoine naturel,
- ↳ gestion des risques et des nuisances.

L'ensemble de ces thématiques fonde le projet communal de Troissereux pour les années à venir. Les enjeux et orientations relatifs à chacune d'elles sont exposés dans le document.

PREAMBULE - BILAN DU DIAGNOSTIC

Le bilan proposé met en évidence les principales occupations du sol au travers des espaces naturels et de la morphologie urbaine, rappelle les éléments constitutifs de la dynamique urbaine et territoriale de la commune, présente les principales contraintes et éléments particuliers, et identifie le potentiel de développement. Ces informations sont cartographiées ci-après.

I - Espaces naturels

La commune de Troissereux est localisée dans la terminaison sud du **Plateau Picard** ; elle est bordée par la **vallée du Thérain**, qui matérialise la limite sud-ouest du territoire communal.

Les **étendues agricoles** composent l'ambiance paysagère de plus de la moitié du territoire communal. Les espaces cultivés correspondent au versant qui occupe la partie centrale du territoire communal, ainsi qu'à l'espace de plateau situé à son extrémité nord-est.

Les **principaux boisements** correspondent au Bois de la Garenne situé dans la partie nord de la commune, aux bois et cordons boisés soulignant le coteau qui traverse le territoire du nord au sud, et aux bois qui accompagnent le versant dans la partie sud de la commune.

Le **fond de vallée**, où alternent des étangs, des peupliers et des prairies, offre un profil caractéristique des milieux humides.

Quelques secteurs de **prairies** apportent une diversification paysagère, en particulier en périphérie du hameau de Houssoy-le-Farcy.

Un « **îlot vert** », situé à l'intérieur de l'espace bâti, constitue un espace singulier ; il est occupé principalement par des jardins familiaux.

Sur le plan topographique, le territoire communal est traversé du nord au sud par un **vallon** ; celui-ci s'accompagne d'un **coteau** marqué, qui en renforce la prégnance dans le paysage.

II - Morphologie urbaine

Le **château de Troissereux** constitue un élément fort de la morphologie de la commune ; sa valeur patrimoniale et sa situation géographique lui confèrent un rôle important.

Le bourg de Troissereux présente une **structure originelle**, où le **bâti ancien** est majoritaire ; il s'agit essentiellement de la rue de Calais et de la rue du 16 août.

Le bourg a connu des **extensions urbaines**, en marge de la partie centrale ancienne ; le **bâti récent de type pavillonnaire** y prédomine. Il s'agit principalement du lotissement de la rue de la Prairie, de séquences bâties situées dans les rues de la Gare, des Potiers, des Cardonnettes, et du Puits.

Le lotissement du Clos Saint-Maurice se singularise par sa situation (éloignement du bourg), et par sa configuration (faible densité).

Le **hameau de Houssoy-le-Farcy** constitue une entité au caractère rural. Situé au-delà du coteau qui scinde le territoire communal, ce hameau est dissocié de l'agglomération de Troissereux.

Par ailleurs, le territoire communal compte plusieurs **écarts bâtis** : constructions isolées situées dans le Bois de la Garenne, constructions situées au contact de Campdeville (commune de Milly-sur-Thérain), et dans le prolongement de Plouy-Saint-Lucien (commune de Beauvais).

Les constructions situées dans le secteur des moulins, en limite de Fouquenies, ne sont pas pleinement rattachées au bourg de Troissereux. De la même manière, une construction implantée sur le coteau, à l'ouest de Houssoy-le-Farcy, n'est pas intégrée à la silhouette bâtie de ce hameau.

En outre, la morphologie urbaine est composée **d'activités économiques**, dont la plupart sont regroupées dans la zone située au nord du bourg.

Parmi les autres activités existantes sur le territoire communal, la présence d'une jardinerie au Clos Saint-Maurice est rappelée (fréquentation importante). Les serres et les sablières situées en limite de Milly-sur-Thérain, de même que les bassins de décantation isolés sur le versant agricole, constituent des occupations particulières.

III - Dynamique urbaine

La configuration du bourg se caractérise par une **centralité marquée** ; l'espace situé à l'intersection de la rue de Calais et des rues du 16 août et du Puits constitue un centre-bourg offrant commerces et services.

De plus, le château de Troissereux constitue un **site touristique** au rayonnement régional.

IV - Dynamique territoriale

S'agissant du contexte supra-communal, la commune appartient à la **Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**, qui est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) et un Programme Local de l'Habitat (**PLH**) avec lesquels le PLU doit être compatible. Le PLH prévoit, sur la commune de Troissereux, la réalisation de 90 logements dans la période 2010-2015, dont 25 logements locatifs sociaux et 65 en accession.

L'appartenance de la commune au bassin de vie du Beauvaisis constitue la principale **influence territoriale**.

Par ailleurs, le territoire communal présente plusieurs **continuités bâties avec des communes limitrophes** (Milly-sur-Thérain et Beauvais).

Les **principales voies de desserte** de la commune correspondent à la RD 901 et à la RD 133 qui traversent le bourg du nord au sud, et de part et d'autre desquelles il s'est développé.

V - Contraintes et éléments particuliers

L'image de la commune est aujourd'hui fortement marquée, et même ternie, par la **traversée difficile du bourg**, due à des circulations très importantes aux heures de pointe. Ces difficultés se manifestent principalement autour du carrefour central (carrefour à feux tricolores), et se diffusent sur l'ensemble de la traversée du bourg.

Le **projet de déviation**, dont l'étude est conduite par le Conseil Général de l'Oise, constitue un élément majeur de l'évolution future de la commune ; sa mise en service est envisagée en 2016.

Par ailleurs, la commune est couverte par le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** de la vallée du Thérain amont. La marge sud-ouest du territoire communal, y compris le secteur des moulins et la partie basse de la rue de la Gare, est soumise au risque d'inondation.

La vallée du Thérain est également identifiée en « **zone à dominante humide** », reconnaissant la sensibilité du fond de vallée et le risque de remontée de nappe.

La commune est également concernée par les dispositions du **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** de l'aéroport de Beauvais-Tillé, dont la zone C restreignant la constructibilité couvre désormais – dans le cadre de la dernière révision du PEB – une partie du bourg de Troissereux.

Cette zone C couvre, en particulier, l'espace situé de part et d'autre de la rue du Puits, qui avait été identifié lors des études préliminaires – avant que la révision du PEB ne soit connue – comme un secteur potentiel de développement urbain pour la commune. Cette nouvelle donne restreint de manière très significative les opportunités d'urbanisation à terme.

Enfin, la sensibilité environnementale du coteau situé entre Troissereux et le hameau de Houssoy-le-Farcy est rappelée ; son classement en **site Natura 2000** et sa reconnaissance en ZNIEFF de type 1 invitent à une attention accrue.

VI - Potentiel de développement

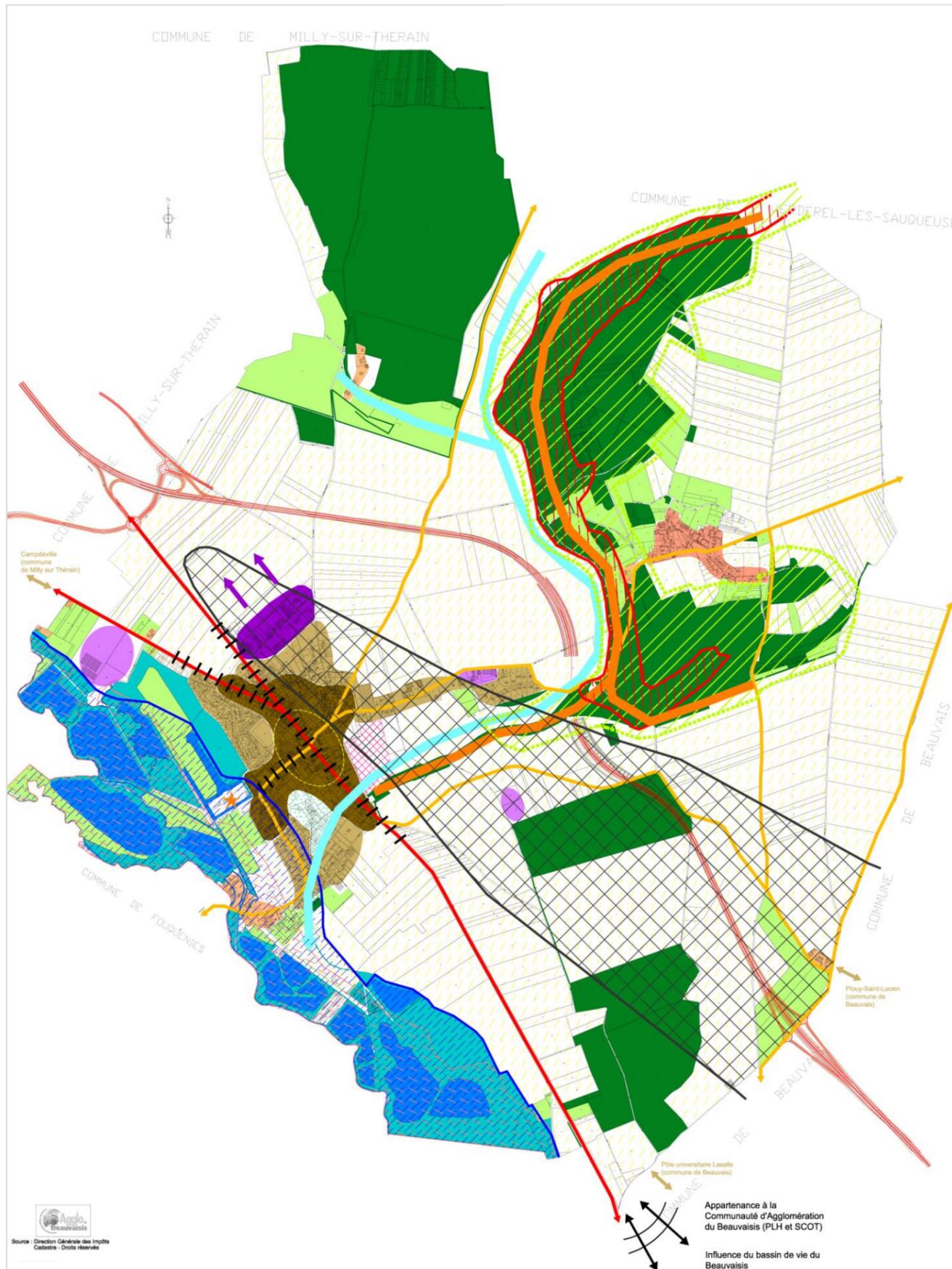
Un projet d'urbanisation est engagé dans l'espace situé entre la rue du Puits et la rue de Calais, au sud-est du centre-bourg. Cette opération de construction, à l'initiative de la SA d'HLM de l'Oise, a débuté par la réalisation de logements destinés à des personnes âgées, à proximité immédiate du cœur de bourg, et doit se poursuivre à l'arrière dans un espace permettant de relier la rue du Puits à la rue de Calais.

Ce projet étant considéré comme un « coup parti », il doit pouvoir aboutir malgré la révision du PEB.

En revanche, compte tenu des dispositions du nouveau PEB, l'espace situé à l'approche du lotissement du Clos Saint-Maurice, de même que celui situé au nord de la rue du Puits de part et d'autre de la rue de Guéhengnies, ne peuvent plus être considérés comme des secteurs potentiels de développement urbain.

La conjugaison des différentes contraintes (PPRI et PEB en particulier) **limitent, notoirement, les extensions urbaines envisageables.** Un espace potentiel de développement urbain est néanmoins identifié sur des terrains situés entre le bourg et des constructions isolées au nord-ouest du bourg (dans le prolongement du lotissement de la rue de la Prairie en direction de Campdeville).

Par ailleurs, la **zone d'activités** de Troissereux, qui est reconnue d'intérêt communautaire, présente un **potentiel d'extension** dans sa frange nord (entre la zone actuelle et la future déviation).



BILAN DU DIAGNOSTIC

I - Espaces naturels

- Etendues agricoles
- Massifs boisés, boisements ponctuels, principales haies
- Prairies : espaces de diversification paysagère
- Végétation de fond de vallée
- Etangs dans la vallée du Thérain
- Ilot "vert" situé à l'intérieur de l'espace bâti (jardins familiaux)
- Coteau marqué
- Vallon et talweg principal

II - Morphologie urbaine

- Château
- Structure originelle du bourg : prédominance du bâti ancien
- Extensions urbaines : prédominance du bâti récent de type pavillonnaire
- Hameau de Houssoy-le-Farcy : une entité au caractère rural
- Ecartés bâtis : constructions isolées
- Zone d'activités, reconnue d'intérêt communautaire
- Autres activités économiques

III - Dynamique urbaine

- Centralité marquée (centre-bourg avec commerces, services, équipements publics)
- Site touristique

IV - Dynamique territoriale

- Influences supra-communales (agglomération beauvaisienne)
- Continuités bâties avec des communes limitrophes
- Axe principal
- Autres principales voies de desserte

V - Contraintes et éléments particuliers

- Traversée difficile du bourg : circulations très importantes aux heures de pointe
- Projet de déviation
- Espace soumis à un risque d'inondation : Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Thérain amont
- Zone à dominante humide
- Espace soumis au Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé (zone C du PEB révisé)
- Sensibilité environnementale reconnue (site Natura 2000 et ZNIEFF de type I)

VI - Potentiel de développement

- Projet d'urbanisation déjà engagé
- Espace potentiel de développement urbain : terrains situés entre le bourg et des constructions isolées
- Espace potentiel d'extension de la zone d'activités

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune : TROISSEREUX
URBA-SERVICES 83, rue de Tilliv - BP 401 - 60004 Beauvais Cedex Tél : 03 44 45 17 57 - Fax : 03 44 45 04 25 - urba-services@beauidoc.fr

Echelle : 1/5000e

CHAPITRE UNIQUE

ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

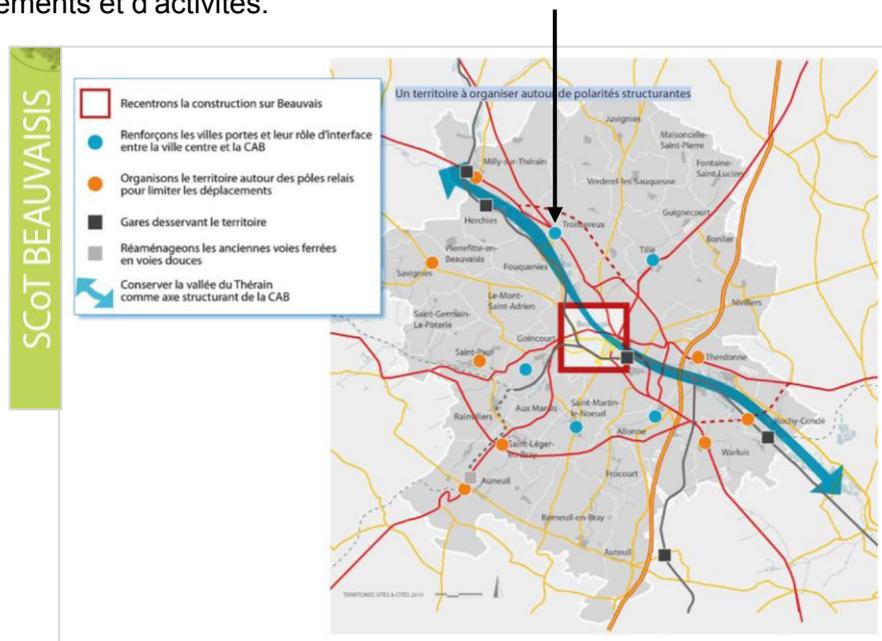
Les enjeux et orientations exposés ci-après sont cartographiés dans un document de synthèse qui figure à la fin du présent chapitre.

A - CONTEXTE TERRITORIAL ET DYNAMIQUE COMMUNALE

↳ **Inscrire le projet communal dans une logique de planification intercommunale**, veiller à la compatibilité du PLU avec les orientations du Programme Local de l'Habitat et du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Améliorer la desserte en transports en commun, développer les liaisons douces, favoriser le transport multimodal.

↳ **Conforter le statut de « ville porte », tel que reconnu par le SCOT du Beauvaisis**, en poursuivant le développement de la commune et en prenant appui sur son niveau d'équipements et d'activités.



SCoT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis | Territoires Sites & Cités - Egis Aménagement | Projet d'Aménagement et de Développement Durable

↳ **Développer le potentiel de valorisation touristique autour du château de Troissereux, de la vallée du Thérain, et de nouvelles activités de loisirs.**

Outre le tourisme culturel autour du patrimoine historique (château) et le tourisme vert autour du patrimoine naturel (vallée du Thérain), la Municipalité souhaite affirmer cette vocation touristique par le développement d'activités de loisirs, notamment dans l'hypothèse de la réalisation éventuelle d'un golf.

B - DÉVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS

↳ **Assurer un développement compatible avec les orientations du PLH du Beauvaisis, et favoriser une diversification de l'habitat.**

Il convient de rappeler au préalable que toute hypothèse d'évolution démographique doit tenir compte du contexte de diminution de la taille des ménages (due à des causes sociologiques : facteur de décohabitation des ménages,...). Ce phénomène de desserrement entraîne mécaniquement, à population égale, une augmentation du besoin en logements.

Considérant que la taille moyenne des ménages a déjà largement baissé sur la commune de Troissereux (2,5 en 2008), cette baisse, si elle devait se poursuivre, ne devrait être que limitée. Dans l'hypothèse où elle continuerait néanmoins à diminuer, il peut être considéré que les besoins en logements liés au desserrement seront très certainement satisfaits par de futures divisions ou réhabilitations à l'intérieur du tissu bâti existant (capacités d'accueil dans d'anciens bâtiments).

Le PLH de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis prévoit, sur la commune de Troissereux, la réalisation de 90 logements sur la période 2010-2015. Le projet d'urbanisation déjà engagé entre la rue de Calais et la rue du Puits doit permettre de répondre à cet objectif.

La population actuelle étant de 1 153 habitants (recensement 2008), le nombre d'habitants en 2015 peut être estimé à près de 1 400.

Au vu des contraintes existantes sur le territoire communal – PPRI et PEB en particulier – qui restreignent considérablement les perspectives d'urbanisation ultérieure, il apparaît que **le développement communal, à terme, ne pourra pas suivre un tel rythme. Par conséquent, ce développement devra passer davantage par un renouvellement urbain à l'intérieur du bourg (densification raisonnée, réhabilitations,...), que par des extensions urbaines.**

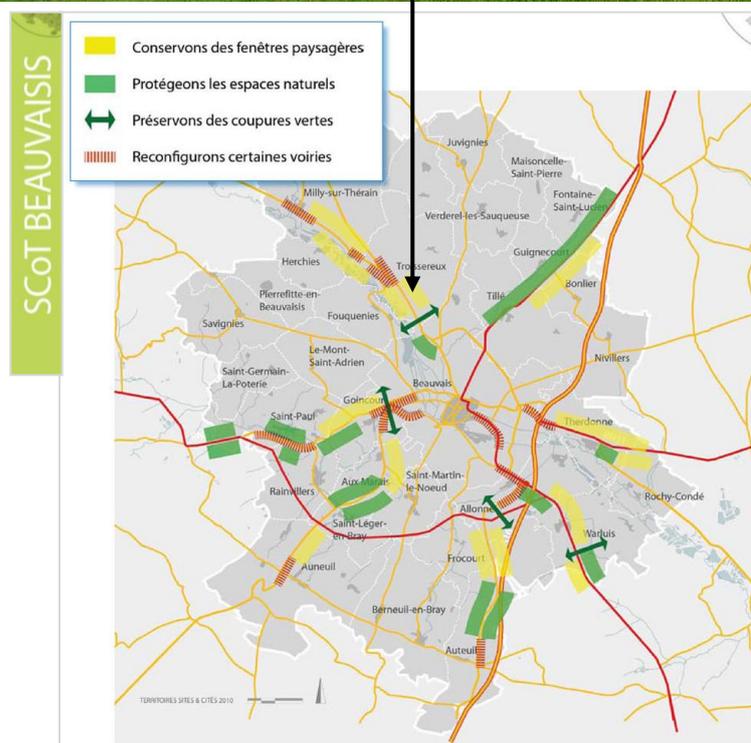
Dans ce contexte très contraint, la croissance démographique à Troissereux ne pourra pas être aussi soutenue dans les périodes 2015-2020 et 2020-2025, que durant la période 2010-2015. La population communale peut être évaluée à environ 1 600 habitants à l'horizon 2025 (gain d'une centaine d'habitants tous les 5 ans).

↳ **Préserver le bâti ancien**, dans l'optique de conserver le caractère de la partie originelle du bourg et du hameau de Houssoy-le-Farcy.

↳ **Accompagner le projet d'urbanisation déjà engagé dans l'espace situé entre la rue du Puits et la rue de Calais**, au sud-est du centre-bourg. Cette opération de construction, à l'initiative de la SA d'HLM de l'Oise, a débuté par la réalisation de logements destinés à des personnes âgées, à proximité immédiate du cœur de bourg, et doit se poursuivre à l'arrière dans un espace permettant de relier la rue du Puits à la rue de Calais. Ce projet étant considéré comme un « coup parti », il doit pouvoir aboutir malgré la révision du PEB.

↗ **Envisager une urbanisation sur des terrains situés entre le bourg et des constructions isolées au nord-ouest du bourg** ; un espace potentiel de développement urbain y est identifié dans le prolongement du lotissement de la rue de la Prairie en direction de Campdeville. Cet espace constitue l'une des rares possibilités d'extension urbaine eu égard aux différentes contraintes existantes sur la commune (PPRI et PEB en particulier).

↗ **Proscrire tout développement urbain en direction de Beauvais.** Cette orientation du projet municipal s'inscrit en parfaite cohérence avec le SCOT du Beauvaisis qui prévoit la conservation de « fenêtres paysagères », l'espace situé entre Troissereux et Beauvais, de part et d'autre de la RD 901, étant identifié comme tel.



SCoT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis | Territoires Sites & Cités - Egis Aménagement | Projet d'Aménagement et de Développement Durable

↗ **Tenir compte du projet de déviation.** Il convient non seulement de prendre en considération le tracé de la future déviation, mais aussi d'appréhender les incidences sur la dynamique communale après sa mise en service (envisagée en 2016).

↗ **Envisager un traitement qualitatif des traversées du bourg**, visant à améliorer les circulations et à embellir l'axe principal. Des aménagements sont d'ores et déjà projetés (réfection de la chaussée, nouveaux feux tricolores, équipements de sécurité, aménagements d'entrées d'agglomération,...).

↳ **Requalifier la zone d'activités**, afin d'améliorer son image. Aujourd'hui dégradée (chaussée déformée, bâtiments non achevés, dépôts de matériaux,...), cette zone présente un déficit d'image qui nuit à son attractivité.

↳ **Maîtriser le développement du hameau de Houssoy-le-Farcy**, afin de préserver son caractère rural. La sensibilité environnementale et paysagère de ce hameau, et son éloignement du bourg de Troissereux, ne plaident pas en faveur d'un développement de cette entité.

C - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

↳ **Conforter la centralité et structurer le centre-bourg** (commerces, services, stationnements, espaces publics,...). Le centre-bourg de Troissereux pourrait faire l'objet d'un traitement visant à agréger davantage les éléments de centralité existants, et pourrait également être épaissi afin de renforcer cette polarité.

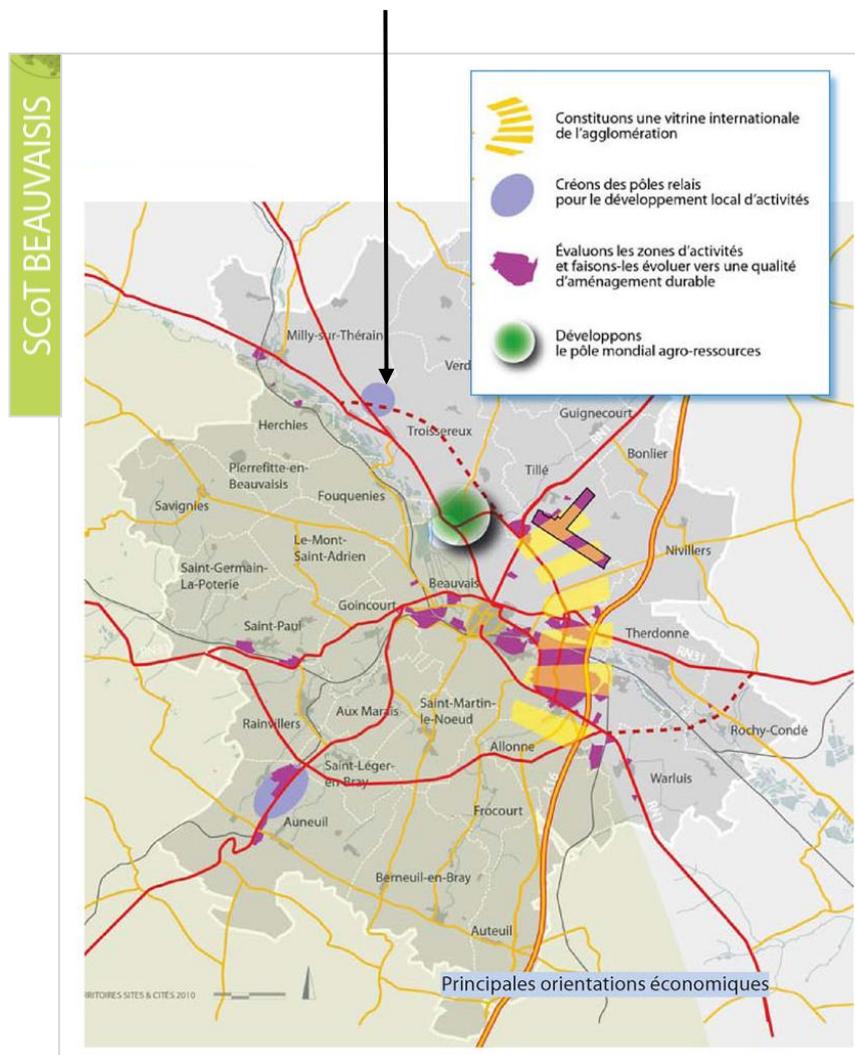
Cette problématique – qui paraît subordonnée à la mise en service de la future déviation (en particulier s'agissant d'une éventuelle restructuration du carrefour central) – doit néanmoins être d'ores et déjà intégrée au projet municipal.

*Carrefour central,
commerces, église*



*Secteur mairie et
salle multifonction*

↪ **Programmer une extension de la zone d'activités.** Reconnue d'intérêt communautaire à l'échelle du Beauvaisis, cette zone présente un potentiel d'extension dans sa frange nord, le cas échéant jusqu'au rond-point de la future déviation.



SCoT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis | Territoires Sites & Cités - Egis Aménagement | Projet d'Aménagement et de Développement Durable

↪ **Permettre la pérennisation de l'économie agricole,** par un développement urbain cohérent évitant le mitage et le morcellement de l'espace agricole.

D - PAYSAGE ET PATRIMOINE NATUREL

↳ **Préserver les perspectives monumentales sur le patrimoine local** ; des cônes de vue pourront ainsi être conservés sur le château de Troissereux (notamment depuis la partie basse de la rue de la Gare), sur le château du Clos Saint-Maurice (depuis l'espace situé au sud de la rue du Puits), et sur la chapelle de Houssoy-le-Farcy (à son voisinage immédiat).



Château de Troissereux

*Château du
Clos Saint-Maurice*



*Houssoy-
le-Farcy*

↳ **Protéger les principaux boisements**, notamment le Bois de la Garenne situé dans la partie nord du territoire communal, ainsi que les bois qui accompagnent le versant dans la partie sud de la commune.

↳ **Assurer la sauvegarde des milieux sensibles sur le plan environnemental**, en particulier le coteau situé entre Troissereux et le hameau de Houssoy-le-Farcy, qui fait l'objet d'une reconnaissance en site Natura 2000 et en ZNIEFF de type 1.



↪ **Pérenniser la destination naturelle de la vallée du Thérain et favoriser sa mise en valeur, dans le respect de la zone à dominante humide**, avec pour objectifs de constituer un axe « vert » entre le plan d'eau du Canada à Beauvais et les étangs de Milly-sur-Thérain, d'y aménager des liaisons douces, et de mettre en valeur le fond du parc à l'arrière du château.



↪ **Préserver le caractère naturel du secteur de jardins familiaux situé à l'intérieur de l'espace bâti**. La Municipalité privilégie le maintien de ces jardins, non seulement comme poumon vert, mais aussi comme élément de lien social.

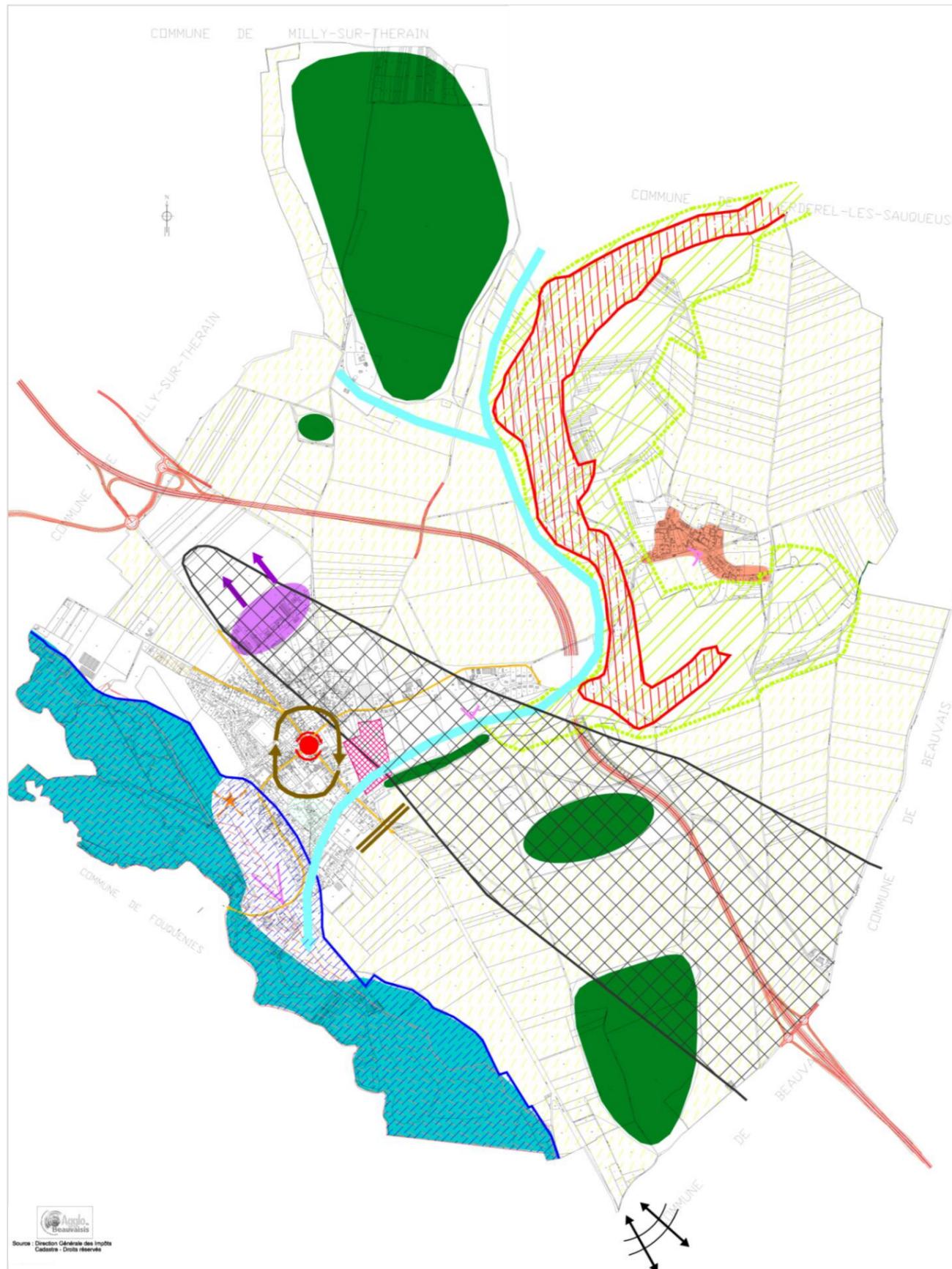


E - GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES

↪ **Veiller au respect des dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Thérain amont.**

↪ **Améliorer la gestion des eaux pluviales, et tenir compte de la sensibilité aux remontées de nappe.**

↪ **Veiller au respect des dispositions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé (zone C du PEB révisé).**



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I - Contexte territorial et dynamique communale

Inscrire le projet communal dans une logique de planification intercommunale, veiller à la compatibilité du PLU avec les orientations du PLH et du SCOT de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, améliorer la desserte en transports en commun et développer les liaisons douces

- Conforter le statut de "bourg relais", en poursuivant le développement de la commune et en prenant appui sur son niveau d'équipements et d'activités
- Développer le potentiel de valorisation touristique autour du château de Troissereux, de la vallée du Thérain, et de nouvelles activités de loisirs

II - Développement et renouvellement urbains

Assurer un développement compatible avec les orientations du PLH du Beauvaisis (90 logements sur la période 2010-2015), et favoriser une diversification de l'habitat
Permettre un développement communal par une densification raisonnée, favoriser un renouvellement urbain à l'intérieur du bourg (réhabilitations,...)
Préserver le bâti ancien

- Accompagner le projet d'urbanisation déjà engagé
- Envisager une urbanisation sur des terrains situés entre le bourg et des constructions isolées
- Proscrire tout développement urbain en direction de Beauvais
- Tenir compte du projet de déviation
- Envisager un traitement qualitatif des traversées du bourg
- Requalifier la zone d'activités afin d'améliorer son image
- Maîtriser le développement du hameau de Houssoy-le-Farcy afin de préserver son caractère rural

III - Développement économique

- Conforter la centralité et structurer le centre-bourg (commerces, services, stationnements, espaces publics,...)
- Programmer une extension de la zone d'activités
- Permettre la pérennisation de l'économie agricole

IV - Paysage et patrimoine naturel

- Préserver les perspectives monumentales (cônes de vue sur le château de Troissereux, le château du Clos Saint-Maurice, et la chapelle de Houssoy-le-Farcy)
- Protéger les principaux boisements
- Assurer la sauvegarde des milieux sensibles sur le plan environnemental (site Natura 2000 et ZNIEFF de type 1)
- Pérenniser la destination naturelle de la vallée du Thérain et favoriser sa mise en valeur (axe "vert" entre le plan d'eau du Canada et les étangs de Milly, fond du parc à l'arrière du château), dans le respect de la zone à dominante humide
- Préserver le secteur de jardins familiaux situé à l'intérieur de l'espace bâti

V - Gestion des risques et des nuisances

- Veiller au respect des dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Thérain amont
- Améliorer la gestion des eaux pluviales, et tenir compte de la sensibilité aux remontées de nappe
- Veiller au respect des dispositions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Beauvais-Tillé (zone C du PEB révisé)

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune : TROISSEREUX
URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 Beauvais Cedex Tél : 03 44 45 17 57 - Fax : 03 44 45 04 25 - urba-services@wanadoo.fr
Echelle : 1/5000e